MERCREDI 26 MAI
83e ANNEE.
N° 41

Journal du Lot

50 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les Mercredis & les Samedis

Dir. : A. COUESLANT † (1868-1942)

LOYALISME

Aux préfets régionaux et aux préfets départementaux de la zone sud, réunis récemment à Vichy, le chef du gouvernement a déclaré que le premier de leurs devoirs, comme représentants du pouvoir légal, était de faire régner dans tous leurs services une discipline rigoureuse. Il est évident que, si les fonctionnaires se laissaient aller à l'indiscipline, ce dérèglement, cette révolte morale, cet abus de l'autorité qui leur est confiée ne tarderaient pas à provoquer l'anarchie dans l'ensemble du pays.

Sans doute, la mission qu'ont à remplir les hauts fonctionnaires et leurs collaborateurs ordinaires et extraordinaires est-elle des plus délicates. Ils ont à convaincre les administrés de la nécessité d'observer toutes les prescriptions et consignes administratives et, dans le même temps, ils doivent exiger cette obéissance prompte et absolue sans exception ni atermoiement.

En un temps où, pour ainsi dire, rien ne presserait, on pourrait considérer qu'une période d'adaptation du public aux dures nécessités actuelles est nécessaire. Présentement, tout doit se faire sans retard ; aucun répit ne saurait être accordé à personne, ni pour quelque cause que ce soit. Il en pourrait résulter, étant donné l'humeur habituelle du Français — et, il faut bien le reconnaitre, les mauvais usages qu'on le laissa contracter dans l'ordre civique, — il en pourrait résulter une accumulation de rancunes et une inclination populaire à la résistance sournoise.

Heureusement, le plus grand nombre des citoyens savent que le gouvernement et ses agents éprouvent, eux-mêmes, les plus grandes difficultés à remplir leur mission. Le Français — dont on a sans doute eu tort de dire qu'il est « né malin », mais qu'on peut assurément louer pour son amour de la justice, — le Français fait la part des circonstances transitoires et, quelque gêne qu'il en ressente, il se plie aux contraintes nécessitées par les événements, et non pas seulement par les hommes. Or, ceux qui ont charge de gouverner la France dans la terrible période actuelle ont aussi droit à la justice, et c'est remplir un devoir élémentaire que de leur accorder cette justice de l'opinion.

Les problèmes de la main-d'œuvre vont être résolus — a décidé le dernier Conseil des ministres — d'une manière équitable.

Efforçons-nous de mettre de l'équité dans nos jugements que nous soyons exposés, ou non, à subir les plus dures nécessités de la situation présente.

LA CONFERENCE ROOSEVELT-CHURCHILL

Le président Roosevelt et M. Churchill ont tenu vendredi, avec leurs chefs d'état-major, une conférence pour prendre connaissance des rapports préliminaires relatifs aux prochaines opérations militaires.

Samedi, le président et le premier ministre ont consacré leur journée et une partie de la nuit à l'étude des rapports militaires.

M. Churchill a quitté la Maison Blanche pour s'installer à l'ambassade de Grande-Bretagne, où il résidera désormais.

Ce changement de domicile du Premier britannique serait, dit-on dans les milieux anglais de la capitale, l'indice que les décisions finales sont imminentes.

M. Churchill a inauguré son séjour à l'ambassade par une allocution :

« Il n'y a aucune raison de croire à une guerre de longue durée, a-t-il dit, mais il n'y a pas lieu non plus de croire à un soudain effondrement de l'armée allemande. »

Le Premier anglais s'est, d'autre part, félicité que l'armée britannique ait repris sa place sur la carte du monde après les défaites humiliantes de Tobrouk et de Singapour.

M. Churchill s'est ensuite entretenu avec le général Stilliwell, commandant des forces américaines en Chine, puis avec M. Philipps, envoyé spécial du président Roosevelt aux Indes.

EN PEU DE MOTS...

● Le tribunal spécial d'Agen a condamné à 4 ans de prison Marguerite Rolland, de Bergerac, qui avait adressé aux autorités une dénonciation calomnieuse contre son mari et le maire de la commune qu'elle accusait de posséder des armes à feu.

● L'Académie des sciences morales et politiques a décerné en comité secret le prix Audiffred (5.000 francs) à M. Henry Joly, pour son ouvrage : « La Corse française au XVIe siècle ».

● Le Pacifique a ses monstres de mer. Deux pêcheurs canadiens ont vu un monstre marin dans la baie de Mackensie. Il avait 12 mètres de long, une tête de phoque et une nageoire au milieu du dos.

● Un coup de grisou qui s'est produit dans la mine de Petrila, dans le district houiller de Petroczien, a causé la mort de 14 mineurs. 14 autres ont été blessés.

● Des avions anglo-américains ont jeté des bombes sur Orléans, vendredi. Des engins sont tombés au milieu d'une rue, causant d'importants dégâts matériels dans les locaux d'habitation.

● D'après un télégramme de Reuter, de Gaulle aurait enfin répondu à l'invitation de Giraud en se déclarant prêt à partir pour l'Afrique du Nord, mais il aurait insisté pour que la responsabilité de l'ordre public dans le territoire nord-africain fut assumée exclusivement par des Français et non par des Anglo-Américains.

● Un certain Banne, cultivateur à Saint-Hilaire-Peyroux, près de Tulle, mettait en cause par lettres anonymes ses voisins, les accusant de ne pas faire des déclarations exactes au ravitaillement, de procéder à des abatages clandestins, de stocker de la farine et il signait ses lettres du nom d'un retraité habitant le même bourg que lui. Il a été écroué.

● A Thouars (Deux-Sèvres) la jeune Lucette Missé, âgée de 6 ans, s'est empoisonnée en absorbant des pilules médicales qu'elle croyait être des bonbons.

● La décision d'une grève de solidarité à propos du renvoi d'un ouvrier affecté, en Angleterre, 25.000 mineurs de la région de Doncaster.

PALAIS DES FETES

Mercredi 26, jeudi 27, samedi 29 mai, soirée 21 h. Dimanche 30, matinée 15 h., soirée 21 h. Alarme, Elvire Popesco dans : *L'AGE D'OR*, (Mineurs de 16 ans non admis), avec un bon complément, France Actualités.

LA DISSOLUTION DE L'INTERNATIONALE COMMUNISTE

La radio soviétique annonce officiellement que l'Internationale communiste (Kominternn) a été dissoute à partir du 15 mai 1943.

(Dépêche O.F.I.)

Nombreux commentaires

La nouvelle de la dissolution de l'Internationale communiste (Komintern) suscite dans le monde entier de nombreux commentaires. On est sans doute mieux placé en France que partout ailleurs pour savoir quel crédit il convient d'accorder à une telle décision et pour prévoir dans quelles conditions elle sera exécutée.

Depuis près de vingt ans, en effet, la France a été un terrain d'expérience de prédilection pour les Soviets et l'on a pu assister dans notre pays aux exercices de camouflages les plus variés exécutés par les agents de Moscou.

Il convient d'ailleurs de rappeler que la mesure qui vient d'être prise par Staline et qui équivaut à un engagement de non immixtion dans la politique intérieure des autres Etats n'est pas sans précédent et qu'en particulier Moscou s'était interdit, à la suite du pacte de non agression signé en novembre 1932 par M. Edouard Herriot, alors président du Conseil, et par M. Dovgalevski, ambassadeur de l'U.R.S.S. à Paris, d'intervenir sous quelque forme que ce soit dans la politique intérieure de la France et de son Empire. L'article 5 de ce pacte stipulait en effet que : « Chacune des hautes parties contractantes s'engage à ne s'immiscer en aucune façon dans les affaires intérieures de sa partenaire, à s'abstenir notamment d'une action quelconque tendant à susciter ou à favoriser toute agitation, propagande ou tentative d'intervention ayant pour but de porter atteinte à son intégrité territoriale ou de transformer par la force le régime politique ou social de tout ou partie de ses territoires. »

On sait comment ce pacte a été respecté. Tous les Français ont présentes à la mémoire les multiples interventions des agents soviétiques dans la vie française au cours des années qui ont suivi sa signature.

« Simple duperie » dit-on à Vichy

(Dépêche O.F.I.)

A Vichy, la nouvelle de la dissolution de l'Internationale communiste a été accueillie avec plus d'ironie et de scepticisme que de surprise.

On sait en France par expérience que le bolchevisme est maître dans l'art de changer les apparences et de revêtir tous les masques. Ne l'a-t-on pas vu successivement, dans notre pays même, prôner le pacifisme et acclamer la guerre, injurier l'armée et voter les crédits militaires, se faire le champion de l'athéisme et tendre la main aux catholiques ?

Le Komintern ne disparait qu'en apparence, tous ses rouages subsistent. Hier, par ses manœuvres, Staline cherchait à duper les électeurs, aujourd'hui, en camouflant ses véritables aspirations, le communisme ne cherche qu'à exploiter le patriotisme des peuples pour réaliser les conditions nécessaires de la guerre civile et le succès d'une doctrine qui est condamnée par essence à être internationale ou à disparaître.

La manœuvre est claire, elle ne saurait tromper personne en France où l'on est habitué aux volte-face du parti de Moscou.

EDEN

Mercredi, samedi et dimanche en soirée à 20 h. 45. Dimanche matinée à 14 h. 45, un grand film : *PRISON SANS BARREAUX* avec Anny Ducaux. Complément et Actualités.

EN ces jours difficiles, les mères de famille font, en silence, de véritables miracles, et jamais la journée des Mères n'est venue plus à propos pour nous permettre de leur témoigner notre reconnaissance.

CHRONIQUE DU LOT

DIPLOME D'ETUDES PRIMAIRES PREPARATOIRES

Sont définitivement reçus :

CENTRE DE GOURDON

MM. Bonnassié Pierre, Brouel Jacques, Dubois Lucien, Dumas Pierre, Jarzac Jacques, Mompart Pierre, Ruffin Pierre, Salanié Michel, Zysman Léon.

Mlles Ayzac Marguerite, Bassoutre Renée, Brunet Simone, Calvet Henriette, Chatelier Jeannette, Delpech Lucette, Faurie Jeannine, Fiszbin Eliane, Foueras Odette, Francoual Jacqueline, Garrigues Etiennette, Lagane Evelyne, Longatte Evelyne, Mézergues Andrée, Mialet Solange, Pargade Josette, Salvan Jacqueline, Souques Antoinette, Tolron Yvonne, Traucou Arlette, Vertut Anne-Marie.

CENTRE DE FIGEAC

MM. Amadieu Jean, Angelergues Jacques, Bané Charles, Basset Joseph, Bélié Maurice, Bielle Jean, Boussac Marcel, Bugat Jean, Calvet René, Cavarroc Jean, Choquet Claude, Desroches Serge, Dournes André, Feytaut Jean, Ganil Gérard, Hautcolas Claude, Joram Jean, Jullien Jacques, Laborie Gérard, Marty Georges, Mirabel André, Paramelle Maurice, Rey Pierre, Rossignol Michel, Roussilhes Louis, Sibille Raymond, Sudrie René, Tastayre Roger, Ventujoul Alain, Verdier Jean-Pascal.

Mlles Arnal Monique, Austruit Micheline, Belou Raymonde, Bouzou Eugénie, Calmels Gabrielle, Charles Simone, Desquelles Michelle, Devès Jeanne, Dolique Marie, Finckelkraut Paule, Gardou Suzanne, Hautcolas Jacqueline, Jacquot Marie, Lacaze Jeanne, Lagarrigue Jeannine, Lagrange Mireille, Larnaudie Josette, Lavernhe Denise, Liauzun Micheline, Marchal Arlette, Martin Nicole, Mazet Jeannine, Olivier Denise, Picou Jacqueline, Raffalli Monique, Robert Andrée, Roques Georgette, Rouquet Andrée, Sergent Christiane, Staup Jacqueline, Vayssou Yvette, Villardéry Marcelle.

CENTRE DE ST-CERE

MM. Asfaux Louis, Bizat Christian, Blanc Robert, Brugeat Maurice, Canet Jacques, Cayssalier Roger, Conne Jean, Dolisi Guy, Duye Claude, Foussat Jean, Gauzin Henri, Gold Charles, Laréginie André, Lévy Claude, Lopvet Michel, Malinowski Stéphane, Maynard René, Ric Jean, Sursin Pierre, Taurand Jean, Taurand Jacques, Vaujour René, Vernet Maurice, Village Roland.

Mlles Ambert Huguette, Asfaux Marie, Auzols Madeleine, Bouzou Liette, Campcros Fernande, Canet Andrée, Canet Gilberte, Cassagnes Geneviève, Delpech Marie, Delsahut Madeleine, Grenier Marie, Laborie Sidonie, Lapleau Marie, Lasfargues Madeleine, Lassale Yvette, Lavaur Janine, Leymarie Marguerite, Leyn Paulette, Maurice Huguette, Maury Odette, Mazel Raymonde, Mespoulhé Josette, Nozick Renée, Palide Lucette, Pépiriot Mila, Rey Gabrielle, Rougié Renée, Siadou Jeannine, Sol Denise, Suc Renée, Vernet Micheline.

DES SANCTIONS

Le Préfet du Lot communique :

En application des dispositions de la loi du 15 février 1943, je viens de prononcer les peines suivantes à l'égard de divers agriculteurs du département pour avoir effectué de fausses déclarations de battages ou avoir conservé indûment des blés à la ferme :

I. — Denuc Augustin, cultivateur à Soturac, 9.100 fr. d'amende.

II. — Pécourt Eloi, cultivateur à Flaugnac, 11.900 fr. d'amende et confiscation de 5 qx 95 de blé.

III. — Carrié Etienne, St-Paul-Labouffe, 3.500 fr. d'amende et confiscation de 3 qx 50 de blé.

IV. — Alméras Félix, cultivateur à L'Hospitalet, 13.000 fr. d'amende et confiscation de 6 qx 50 de blé.

V. — Combebias François, cultivateur à L'Hospitalet, 2.000 fr. d'amende et confiscation de 2 qx de blé.

VI. — Roujol Camille, forgeron à Rudelle, 4.040 fr. d'amende et confiscation de 1 ql 60 de blé et 0 ql 30 de farine.

VII. — Lugol Fernand, cultivateur à L'Hospitalet, 5.570 fr. d'amende et confiscation de 4 qx 57 de blé.

VIII. — Rigouste François, cultivateur à Sénaillac-Lauzès, 2.000 fr. d'amende et confiscation de 1 ql de blé.

IX. — Pechberty Antonia, cult. à Sénaillac-Lauzès, confiscation de 67 kg. 500 de blé.

X. — Lavergne Léopold, cultivateur à Sénaillac-Lauzès, 1.480 fr. d'amende et confiscation de 75 kg. de blé.

XI. — Guitard Lucien, cultivateur à Sénaillac-Lauzès, confiscation de 50 kg. de blé.

Au total : 2.744 kg. de blé saisis, 52.590 fr. d'amende.

Je rappelle une fois de plus aux producteurs de blé et de seigle que la rétention en culture de la plus petite quantité de ces céréales est interdite et qu'ils s'exposent à des amendes pouvant atteindre 10.000 fr. par quintal.

La situation de notre approvisionnement est critique et la soudure ne pourra être réalisée que si les agriculteurs se dessaisissent de tous les stocks qu'ils possèdent encore. La fraude sera impitoyablement réprimée. Par contre, ceux qui, spontanément, livreront le reliquat de leur récolte aux organismes stockeurs avant l'intervention des agents de contrôle, sont assurés de n'encourir aucune sanction.

Cour d'appel

En juin 1942, M. Sol, receveur buraliste à Caniac (Lot) et Mme Guignard, épicière, furent cambriolés pendant la nuit.

Une enquête ouverte a permis d'établir la culpabilité des nommés Boto Guérano et Georges Treilhe qui furent arrêtés et condamnés le 22 janvier 1943 par le tribunal correctionnel à 6 mois de prison.

Sur appel du ministère public l'affaire a été appelée devant la Cour d'Agen qui a élevé la peine à un an de prison pour les deux inculpés.

LA SOUDURE DANS LE LOT POURRA SE FAIRE, SI...

La situation de notre approvisionnement en blé est critique. Il ne faut se faire aucune illusion à ce sujet !...

Il s'agit donc d'entreprendre avec le concours de tous les services départementaux et organisations en contact avec les agriculteurs une suprême action de propagande. Cette campagne a été commencée sous l'impulsion du Ministre, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement.

Dans ce but, s'est tenue, le 22 mai, à 15 heures, à la Préfecture, une réunion ayant pour but de montrer le danger et de chercher les moyens d'y parer.

Cette séance était donnée par M. Carbin, intendant régional du ravitaillement de Toulouse. Elle réunissait à la Préfecture toutes les personnalités qui se trouvent en situation d'exercer une influence quelconque sur le développement de la situation présente : les membres des offices et des services agricoles, les délégués de la Corporation paysanne, les représentants de l'artisanat rural et de la Chambre des Métiers, les représentants de la presse, etc.

Devant eux, M. Carbin évoqua les caractéristiques de la situation présente sur le plan national, régional et départemental.

Sur le plan départemental, qui nous intéresse directement et sur lequel nous pouvons agir, il fait cette constatation qu'il s'en faut d'une quantité de dix pour cent pour que la soudure puisse s'effectuer entre les blés de la récolte dernière et ceux de la récolte à venir.

C'est un déficit ! Un déficit incontestable et brutal. On ne peut le nier, ni espérer qu'il se résorbera tout seul.

Seulement, si net et si clair qu'il soit, il n'est pas tellement grand qu'on ne puisse espérer le combler avec beaucoup de bonne volonté.

Quelle bonne volonté ?

Celle des produteurs, celle des paysans qui ont encore chez eux des quantités variables de blé tenues en réserve.

Eh bien ! il faut obtenir d'eux qu'ils ne gardent pas ces quantités de blé — si minimes qu'elles soient — en réserve chez eux ! Il faut les convaincre qu'ils doivent tout livrer, et sans retard, au ravitaillement général.

Si l'on y réussit, il est certain que la soudure dans le Lot sera assurée, que jusqu'à la récolte prochaine tout le monde dans le Lot aura sa ration journalière.

Si l'on n'y réussissait pas !...

Celle des producteurs, celle des paysans, autres qui serreront le problème de plus près.

A moins que d'ici là, l'abondance des livraisons ait supprimé le problème.

SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

CONVOCATION

Il est institué un contrôle des opérations de recensement des jeunes gens nés en 1920, 1921 et 1922. Une carte de travail leur sera remise à cette occasion.

A cet effet, les jeunes gens de ces trois classes sont tenus de se rendre, le 31 mai 1943, à 9 heures, à la mairie du chef-lieu de canton où se fera ce contrôle, auquel sera subordonnée la remise des titres d'alimentation afférents au mois de juin, et qui sera suivie de la délivrance d'une carte individuelle de travail.

Ils devront être porteurs : 1° du récépissé de recensement modèle 2 *bis* qui leur a été remis au moment du recensement du début de mars 1943 ;

2° Les agriculteurs, titulaires de la carte C :

— d'un certificat, signé du maire et du syndic de leur commune à une date comprise entre le 24 et le 30 mai 1943 attestant qu'ils remplissent les conditions requises pour être exemptés du S.T.O. (se livrant personnellement et professionnellement aux travaux agricoles depuis une date antérieure au 1er otobre 1942 ou 1er janvier 1943 pour les démobilisés en novembre 1942) ;

3° Les titulaires des cartes J3, A et T :

— de tous documents justifiant :

a) de leur emploi et de leur situation actuelle vis-à-vis de la loi du 16 février 1943,

b) le cas échéant, des cas d'exemption prévus par les mesures prises pour l'application de la loi du 16 février 1943 (étudiant, police, militaire de carrière, S.N.C.F., etc...).

Tous renseignements complémentaires, notamment en ce qui concerne les pièces justificatives à fournir, pourront être donnés par les maires qui ont reçu toutes instructions utiles à cet effet.

Les jeunes gens qui, pour des motifs divers, ne se seraient pas encore fait recenser, trouveront, à la mairie du chef-lieu de canton, les imprimés nécessaires pour accomplir cette formalité.

Après le 1er juin, tout assujetti à la loi qui ne serait pas porteur du récépissé de recensement et de la carte de travail serait immédiatement interné en attendant son affectation. — Le Préfet : Loïc PETIT.

Des bons d'achat de vêtements ou de denrées seront distribués aux mères décorées de la Médaille de la famille.

A l'occasion de la Journée des Mères le commissariat général à la famille a obtenu des ministères du ravitaillement et de la production industrielle que les mères qui seront décorées le 30 mai 1943 de la Médaille de la famille française reçoivent, à l'occasion de la remise de leur diplôme, des titres leur permettant d'acquérir certaines denrées ou certains avantages d'ordre vestimentaires normalement rationnés.

Les bons seront attribués par les préfectures et les mairies. Il est possible que la remise effective aux intéressés n'intervienne que quelques jours après la cérémonie du 30 mai.

CAHORS

LA JOURNEE DES MERES

La famille est une des bases sur lesquelles le Maréchal entend fonder la société rénovée qui doit sortir de la Révolution Nationale. Il n'est pas besoin de raisonner bien longtemps pour comprendre que l'élément essentiel de la Famille c'est la Mère. D'où la conséquence toute logique et toute naturelle que la Mère doit être particulièrement honorée dans la nouvelle France. Son rôle, sa mission familiale et sociale y doivent être célébrés d'une façon toute spéciale.

Telle est, résumée, la pensée à quoi répond la célébration d'une « Journée » consacrée à la Mère de famille.

Elle devrait être entourée d'un grand éclat et constituer une des principales fêtes de l'année et c'est certainement ce que l'on verra aux temps futurs où la paix sera revenue. Pour l'instant les circonstances imposent une retenue et une discrétion qu'il faut observer. Mais il importe, sans sortir de la réserve convenable, d'établir tout de même et de maintenir le principe.

L'année dernière, sur l'initiative du regretté M. Tassart, maire, et de la délégation municipale, une fête discrète et intime fut organisée à la mairie de Cahors sous la présidence effective de M. Loïc Petit, préfet du Lot, au cours de laquelle furent remis leurs diplômes aux Mères de familles nombreuses et un goûter à leurs enfants.

Cette année on entend donner un peu plus d'ampleur à cette « Journée ». Elle s'effectuera sous le patronage de la municipalité de Cahors, avec la collaboration effective de la Légion française des Combattants et de l'Association des familles nombreuses. Et c'est sous la présidence de M. le Préfet du Lot qu'au Théâtre municipal il sera procédé à la remise des diplômes et à la répartition pour les familles des quelques friandises alimentaires dont il sera possible de disposer.

Le principe de cette journée est arrêté ; on est en train d'en préparer le détail que nous ferons connaitre aussitôt qu'il sera connu.

Et, en tout cas, ce n'est pas le cœur qui y manquera.

REMERCIEMENTS

Le Centre d'Entr'aide des prisonniers communique :

Qui donc prétendait que les Cadurciens ne sont pas généreux ?

Il suffit, pour se persuader du contraire, de constater l'empressement avec lequel nos compatriotes ont répondu à l'appel du Centre d'Entr'aide en faveur de leurs camarades prisonniers. Des comptes rendus élogieux de ces journées ont vanté les mérites et le talent des différents acteurs, tous bénévoles. La place nous manque pour citer tous ceux qui nous ont apporté leur généreux concours.

A tous, organisateurs, musiciens, acteurs et sportifs nous adressons nos vifs remerciements, persuadés qu'ils trouveront leur récompense dans le geste même qu'ils ont accompli.

Nous tenons à rappeler que la totalité de la recette de ces diverses manifestations est exclusivement réservée à l'envoi de colis gratuits à tous les prisonniers de Cahors ou dont la famille habite notre ville.

L'importance de la recette nous permet d'annoncer qu'il nous sera possible de payer deux colis à chaque prisonnier.

D'ores et déjà les familles sont invitées à se présenter à la Maison du Prisonnier, porteurs de leur étiquette et de la carte de contrôle de la Croix-Rouge. Egalement apportez une poche papier ou toile pour contenir 700 grammes de haricots à joindre au colis.

Un bon leur sera remis, qui leur permettra de faire confectionner leur colis par l'organisme de leur choix.

LA VALIDITE des points textiles

Le ministre de la production industrielle communique :

Il est rappelé que les tickets-chiffres 21 à 40 de la carte d'articles textiles des adultes ne seront valables qu'à partir du 13 juin.

La validation de ces nouveaux points n'entraînera pas la péremption des points 1 à 20 actuellement seuls valables.

Vaccination antivariolique

Une séance de vaccination *antivariolique gratuite* aura lieu à la Mairie (1er étage) le jeudi 27 mai courant, à partir de 16 heures. Cette vaccination est obligatoire :

1° pour tous les enfants au cours de la 1re année ;

2° pour tous les enfants au cours de la 11e année ;

3° pour toutes les personnes au cours de leur vingt et unième année.

En conséquence, les parents des assujettis qui ne seront pas présentés à la Mairie devront fournir, dans le plus bref délai possible, un certificat qui leur sera délivré par le médecin ou la sage-femme de leur choix.

Incendie de forêts

Un incendie s'est déclaré dans les bois Malherbes (commune de Souillac). Les pompiers et de nombreux habitants de Souillac ont combattu le sinistre qui a pu être circonscrit.

30 hectares de forêts et 100 stères de bois de chauffage ont été la proie des flammes.

Contributions directes

Notre compatriote M. Cabanes Alexis, contrôleur des Contributions directes, est nommé à Condom (Gers).

Transport de pommes de terre

Le public est informé que la validité des autorisations de transport de pommes de terre est prorogée jusqu'au 31 mai.

En conséquence, les autorisations de transport délivrées, portant la date du 15 mai comme limite de validité, seront acceptées jusqu'au 31 mai inclus par les transporteurs publics qui ont reçu les instructions nécessaires.

Il est cependant bien précisé que ces autorisations ne concernent que les pommes de terre de la récolte 1942, le transport des pommes de terre nouvelles au titre de la consommation familiale étant absolument interdit.

Voleur de linge

Le nommé Jacques Pouviaud, domicilié à Payrac, a été mis en état d'arrestation sous l'inculpation de vol de linge au préjudice de Mme Montfort, de Payrac.

Pouviaud a été déjà condamné pour vol. Il a été écroué.

BRACELET VOLE ET RETROUVE

En octobre 1942, Mlle Bolmisse égarait un bracelet or, d'une assez grande valeur. Elle fit la déclaration à la police.

Mais, mardi, passant dans une rue de la ville, elle eut la surprise de constater qu'une demoiselle était parée de son bracelet.

Elle informa aussitôt la police, qui alerta le service de Sûreté, en vue de découvrir l'indélicate personne. Cette dernière, interrogée, nia. Mais une visite à son domicile permit de découvrir le bijou.

La sœur de la voleuse qui paraissait ne pas ignorer le fait fut conduite également au commissariat.

Durant son interrogatoire, elle prit une attitude arrogante, allant jusqu'à menacer un des policiers.

Les délinquantes sont d'origine espagnole. Il s'agit des nommées Marie Bélio et de sa sœur Pauline, veuve Poussardin, domiciliées toutes deux à Cahors, 53, rue Nationale.

Elles seront poursuivies devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation de vol, complicité et outrages à agent de la force publique.

A ceux qui peuvent porter une arme

Les personnes autorisées par le Secrétaire Général à la Police à détenir et à porter une arme sont avisées qu'elles ne sont autorisées à porter leur arme seulement au cours de leur service.

Tout usage abusif d'autorisation de port d'arme sera sanctionné par la suppression de cette autorisation.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret la mort de M. Laur, vérificateur de cultures à Cahors.

M. Laur était bien connu dans notre ville ou il ne comptait que des sympathies.

A ses obsèques, un nombreux cortège d'amis a suivi le convoi funèbre et a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à sa mère, à Mme Vve Laur et à ses deux fils nos sincères condoléances.

Le cœur d'une Mère est un abîme au fond duquel se trouve toujours le pardon.

BALZAC.

CAHORS

Bach

Vélo contre piéton. — M. Périnaud qui conduisait une voiture à bras a été heurté près de la commune de Bach par un cycliste qui, à vive allure, venait de la direction de Concots.

M. Périnaud a reçu de fortes contusions à un bras et il y a eu des dégâts matériels.

Bouziès-Haut

Les sangliers. — Dans la zone boisée de Pech-Larrive (commune de Bouziès-Haut), on constate la présence de nombreux sangliers.

Prochainement, annonce-t-on, une battue sera organisée dans ces parages. Elle s'impose et débarrassera notre région de ces indésirables animaux.

Vers

Accident mortel. — Ces jours derniers, la jeune Nadine Jouclas, âgée de 4 ans, demeurant au hameau de Cuzoul (commune de Vers), tomba dans un récipient d'eau chaude.

Malgré les soins qui lui furent prodigués, la pauvre enfant expira peu après.

Les obsèques de la mignonne fillette ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme et M. Jouclas, à tous les parents nos sincères condoléances.

Albas

Neurasthénique, il se jette dans un puits. — Vendredi, vers 15 heures, M. Laurent Mourgues, 55 ans, cultivateur, demeurant au village de Garrigou (commune d'Albas), s'est jeté dans le puits de la ferme, à la suite d'une crise de neurasthénie.

La gendarmerie de Luzech a fait les constatations d'usage.

Atteint de neurasthénie, sa fille exerçait une surveillance sur lui, mais Mourgues, profitant d'un moment où il se trouvait seul, enjamba les pierres du puits, saisit la chaîne de la margelle et se laissa tomber au fond du puits profond de 15 mètres.

Le corps a été retiré par des voisins, mais la mort avait fait son œuvre.

Cieurac

Les piégeurs. — Un renard, un blaireau et des oiseaux de proie ont été capturés par d'habiles piégeurs de notre commune. Félicitations.

Puy-l'Evêque

Cartes d'alimentation. — La distribution des feuilles d'alimentation pour le mois de juin aura lieu à la mairie les vendredi 28, samedi 29 et lundi 31 mai, de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 30 (légale). Prière de bien observer cet horaire. Les personnes qui ne seront pas venues lundi soir ne pourront être servies que le samedi suivant.

Avis aux cultivateurs. — La liste de répartition du sulfate de cuivre et celle des impositions des œufs sont affichées dans le couloir de la mairie (côté droit).

Théâtre. — Jeudi 27 mai à 21 h. 30, dans la salle des fêtes, la tournée Harry Vadier donnera une grande soirée avec le concours de Léna Darmelle, danseuse acrobatique du casino de Paris ; Jean Darin, caricaturiste express ; Edouard Orzan, l'as de l'accordéon, le roi du swing ; Danièle Morgan, la fée du papier ; Jean Gardol, le chanteur de genre de la Radio, etc., etc...

Prix des places des grandes tournées. Il est prudent de retenir ses places.

45 ans ! le sang circule mal

C'est l'âge des vapeurs, des éblouissements, des fourmillements et lourdeurs de jambes... Pour faire circuler le sang et supprimer ces malaises, il est bon de prendre des Gouttes Florides. Ce remède végétal concentré, toujours bien toléré, agit heureusement sur le sang et vaisseaux sanguins. Les Gouttes Florides conviennent aux hommes comme aux femmes. Le flacon, 16 fr. 80. Si vous ne pouvez pas vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30, ttes phies.

Saux

Succès scolaire. — Le vendredi 21 courant avait lieu à Montcuq l'examen du certificat d'études primaires. Le jeune Valter Cauzit est allé passer les épreuves au chef-lieu de canton et a été reçu.

Le 17 courant avaient lieu, à Puy-l'Evêque, les épreuves pour le diplôme d'études primaires préparatoires. Le jeune Félix Rausières a passé l'examen et a été reçu aussi.

Nos sincères félicitations aux deux lauréats, de même qu'à Mlle Vessio, notre institutrice, qui n'a pas ménagé sa peine pour obtenir ce résultat.

Saint-Cirq-Lapopie

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de notre excellent compatriote, M. Philippe Rouffié, retraité des chemins de fer, décédé à Cahors à l'âge de 62 ans.

M. Philippe Rouffié comptait toujours de nombreux amis à St-Cirq-Lapopie où il avait laissé les meilleurs souvenirs.

Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

N'oubliez rien après le dîner

Les maîtresses de maison qui ont à cœur que la famille soit en bonne santé n'oublient pas, après le dîner, de donner à chacun et de prendre elle-même une tasse de l'excellente tisane Vichyflore. Elles savent que les plantes bienfaisantes et le sel Vichy-Etat qui composent Vichyflore combattent la constipation, favorisent la digestion et rafraîchissent le corps. 11 fr. 90 la boîte. Ttes Phies.

FIGEAC

Bretenoux

Distinction honorifique. — M. Travert, percepteur en retraite, domicilié à Bretenoux, est nommé percepteur honoraire en raison de ses bons services tant en France qu'aux colonies.

Nous lui adressons nos félicitations.

Assier

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort, à l'âge de 71 ans, à La Barrière, de M. Etienne Cadiergue, notaire honoraire.

Nous prions les membres de la famille éprouvée par ce deuil d'agréer nos plus sincères condoléances.

Marcilhac

Succès. — Notre compatriote M. Henri Saigues de Géniès, qui avait concouru pour l'emploi d'administrateur adjoint des colonies, vient d'être reçu en un très bon rang. Nous le félicitons ainsi que les membres de sa famille.

Thémines

Nécrologie. — Nous enregistrons avec peine le décès, à Brive, de Mme Vve Sophie Lavastrou, âgée de 69 ans. La regrettée défunte avait perdu son fils aîné à la guerre de 14-18 et était minée par la peine de savoir son plus jeune enfant prisonnier en Allemagne. Nous adressons nos vives condoléances à son fils Antoine, au captif et à tous ceux qui sont atteints par ce deuil.

GOURDON

Labastide-Murat

Violent incendie. — Samedi matin un incendie s'est déclaré à Labastide-Murat, dans la maison habitée par Mlle Herrewyn, située derrière le monument aux morts. Le feu serait dû à la foudre.

Malgré les efforts de nombreux habitants le feu se propagea rapidement et, en quelques instants, de la maison il ne restait que les quatre murs. Les dégâts sont importants.

Dégagnac

A la S.N.C.F. — Trois jeunes gens de la commune de Dégagnac, Léopold Ardennes, Lugol et Roulie sont nommés cantonniers au service de la voie ferrée.

Tabac à bon compte. — Dans la nuit de samedi à dimanche dernier des malfaiteurs ont cambriolé le débit de tabacs de Dégagnac tenu par Mme Vve Delbos.

Les cambrioleurs se sont introduits dans le local où Mme Delbos avait placé le stock de tabacs de réserve réglementaire en passant par une petite ouverture du grenier, et pénétrèrent dans le local où se trouvait la réserve en faisant un trou dans le plancher du grenier.

L'Administration des Contributions indirectes a été aussitôt avisée ainsi que la gendarmerie de Salviac qui a commencé des recherches.

Souhaitons que les fins limiers de cette brigade arrivent rapidement à découvrir les coupables qui devaient être au courant des habitudes de Mme Delbos.

Saint-Germain-du-Bel-Air

Visite préfectorale. — M. le préfet du Lot accompagné de M. le sous-préfet de Gourdon s'est rendu mercredi 20 mai à St-Germain-du-Bel-Air où il a été reçu à la mairie par M. Alphonse Admirat, maire, entouré de ses adjoints et conseillers municipaux, M. Rollès, syndic de la corporation paysanne ; M. le docteur Redoulès, président de la Légion ; M. Goudou, délégué cantonal de la Croix-Rouge et M. le curé.

Cette première prise de contact avec les autorités locales fut suivie d'une réunion à la mairie en présence de MM. les maires du canton et d'un grand concours de population urbaine. La salle était comble. M. le maire souhaita la bienvenue à M. le préfet et le représentant du gouvernement, après avoir brossé un tableau de la situation présente, répondit aux questions posées avec clarté, s'attachant à démontrer combien sa tâche était difficile. La réunion prit fin à 18 heures et la foule s'écoula lentement, commentant favorablement les paroles qu'elle venait d'entendre.

Martel

Nécrologie. — Vient de décéder, route du Capitany, M. Henry Vincent, âgé de 71 ans. Nos condoléances à la famille.

Gramat

Distinction. — Vendredi une remise de décorations a eu lieu à la mairie à deux épouses de prisonniers particulièrement méritantes, Mmes Brouqui et Delpech.

En l'absence de leurs maris retenus depuis trois ans en captivité, elles ont maintenu leur commerce et continué le ravitaillement de la population en pain. Le Maréchal Pétain, en même temps qu'une lettre autographe, leur a adressé une médaille de bronze. Nous adressons nos sincères félicitations aux nouvelles décorées.

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le mariage de M. Paul-Georges Poux, agent du cadastre demeurant à Toulon, avec Mlle Paule-Andrée Revollat, de Cucès (Var). Nous adressons aux jeunes époux nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux.

Union des familles nombreuses. — Les délégués communaux du canton de l'Union des familles nombreuses du Quercy se sont réunis dernièrement à la mairie pour une séance d'informations. Une adresse de sympathie a été faite en faveur de trois pères de familles nombreuses retenus encore en captivité.

Pour Gramat, les cotisations seront reçues par M. Jeager, trésorier, ou MM. Decros et Desplat. Elles sont de 10 fr. comme par le passé.

REMERCIEMENTS

M. et Mme Albert DREUILHE et leur fille (de Cahors) ; M. et Mme Georges DAFFAURE et leurs enfants (de Bordeaux) ; M. CHARTROU et ses filles (de Figeac) ; M. et Mme René DREUILHE et leurs enfants (de Toulouse) ; Mme Vve Roger PAUBERT (de Cahors) ; M. et Mme René HONTANG et leurs enfants (d'Agen) ; Mme Vve Albert BERTRAND et son fils (de Cahors) ; Mme Vve Lucien DREUILHE et ses enfants (de Paris) ; M. et Mme Eugène VANEL et leur fille (de Chatou) et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mme veuve Eugène DREUILHE

née SAINTE-CROIX

leur mère, grand'mère, sœur, belle-sœur et tante, décédée à Agen le 13 mai 1943 à l'âge de 78 ans munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu le samedi 15 mai 1943 à 15 h. 30 en la Cathédrale de Cahors et l'inhumation au cimetière de Cahors.

P.F.G., 71, Bd Gambetta, Cahors

REMERCIEMENTS

Mme Vve Achille LAUR ; Mme et M. Roger LAUR, commis de perception ; M. Maurice LAUR, adjoint technique du Génie rural ; Mme Vve LAUR ; les familles COUTSALIOU ; Mme Vve CAZES et ses enfants remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Achille LAUR

Vérificateur de culture des Tabacs décédé dans sa 50e année

leur époux, père, fils et cousin.

Les obsèques ont eu lieu le dimanche 23 mai en l'Eglise Cathédrale.

P.F.G., 71, Bd Gambetta, Cahors

REMERCIEMENTS

Mme Vve ROUFFIÉ ; M. et Mme COMBEBIAS ; Mlles Odette et Raymonde ROUFFIÉ ; Mme Vve VALIGUIÉ ; Mme et M. BRISSEAU et leurs enfants ; les familles RICHARD, LIBET et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur ROUFFIÉ

Retraité des chemins de fer décédé à l'âge de 61 ans

leur époux, père, frère, beau-frère et cousin.

Les obsèques ont eu lieu le dimanche 23 mai 1943 en l'Eglise St-Barthélémy.

P.F.G., 71, Bd Gambetta, Cahors

REMERCIEMENTS

Madame Vve Roger PAUBERT ; Monsieur Louis PAUBERT ; les familles PAUBERT, GINESTY, DREUILHE, BELVAL, LALANDE et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Roger PAUBERT

ETUDE DE Maître Jean FABRE
licencié en droit
notaire à Cahors (Lot)

Suivant contrat reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot), le treize mai mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Cahors le dix-neuf mai 1943, Volume 786 *bis*, Folio 15, N° 67,

Madame Marie VINCENT, restauratrice, demeurant à Cahors, rue Président-Wilson et rue Jean-Jaurès, N° 2, veuve en premières noces de Monsieur Cyprien ARNAUDET, veuve en deuxièmes noces de Monsieur Lambert GRÈZES,

A donné à titre de bail pour une durée de une année renouvelable par tacite reconduction pour égale durée,

A Monsieur Bernard LAFARGUE, cuisinier, et dame Jeanne-Clotilde ROUGIER, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, avant à Lourdes,

Un fonds de commerce de café, restaurant, hôtel meublé exploité à Cahors rue du Président-Wilson et avenue de la Gare dans un immeuble appartenant à Madame Veuve Maratuech, née Vincent, connu sous le nom de « Restaurant Valentré », comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, ainsi que le droit au bail verbal des locaux où s'exploite le dit fonds, la licence de café-restaurant attachée au dit fonds ainsi que les objets mobiliers et le matériel.

L'entrée en jouissance a été fixée au quinze mai mil neuf cent quarante-trois.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les vingt jours de l'insertion renouvelant la présente en l'étude de Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, 2, rue Jean-Caviole, où domicile a été élu par les parties à cet effet. — Pour première insertion : J. FABRE.

ETUDE DE Maître Jean FABRE
licencié en droit
notaire à Cahors (Lot)

Suivant contrat reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, le trois mai mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Cahors (A.C.) le cinq mai 1943, Volume 786, Folio 3, N° 12,

Monsieur Elie BOUISSOU, négociant en charbons, et dame Marie-Françoise JOUANNY, son épouse, demeurant ensemble à Cahors, rue Maréchal-Joffre, N° 3,

Ont vendu à :

La Société à responsabilité limitée « Comptoir des Bois et Charbons de Cahors » au capital de cent cinquante mille francs dont le siège social est à Cahors, avenue de la Petite-Vitesse,

Un fonds de commerce de marchand de bois et charbons au détail et demi-gros exploité à Cahors, 3, rue du Maréchal-Joffre avec entrepôt avenue de la Petite-Vitesse et comprenant le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés ainsi que le droit au bail verbal des locaux où s'exploite le dit fonds.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier mai mil neuf cent quarante-trois.

La présente vente a été publiée au Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce dans le numéro du 26 mai 1943.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les vingt jours de la présente insertion renouvelant celle parue au *Journal du Lot* le 12 mai 1943, en l'étude de Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, 2, rue Jean-Caviole, où domicile a été élu par les parties à cet effet. — Pour deuxième insertion : J. FABRE.

PETITES ANNONCES

EXCLUSIVITE INDICATEUR IMMOBILIER

12 km. Cahors, bordure route nationale : MAISON 5 pièces, cave et chai, grange, eau, électricité, jardin 2.600 m². A débattre.

R. MARATUECH
109, Bd Gambetta à Cahors. — Tél. 535

COMMERÇANTS, INDUSTRIELS PROPRIETAIRES
protégez-vous contre l'incendie avec des appareils extincteurs mousse

KNOCK-OUT

La Société Française « Knock-Out » vous fournira des appareils poinçonnés par le Service des Mines. M. MILLE, Agent Régional, 11, rue Ninau, Toulouse. Téléph. 206-13.

Représentants sérieux demandés

Associations Mutuelles « LE CONSERVATEUR »

L'Inspection principale du Sud-Ouest communique que le département du Lot ayant été rattaché à son activité. MM. Combes (Henri), Jacques (Henri) et Boutin (Marc) sont mandatés par cet organisme pour recevoir les adhésions de cette société. Ils sont qualifiés pour donner tous renseignements utiles aux personnes qui pourraient avoir à leur en faire la demande. — HAZE (Henri), *Inspecteur principal à la Lande*, Carmaux (Tarn).

Ceci n'exclut pas la collaboration individuelle de M. Ferdinand Bousquet, représentant le groupe « Le Conservateur » à Cahors.

PORTEFEUILLE ALIMENTATION à céder. Cartes de tout premier ordre pour département du Lot. Ecrire : Vve Paubert, 46, rue Emile-Zola, Cahors.

Rech. Cahors APP. ou VILLA 6-8 p., dépendances, ensol., si poss. jardin. Ecr. Bureau Journal.

Occasions

A céder : SERVIETTE TOUT CUIR box-calf havane 1er ch. ; belle CANADIENNE doublée mouton blanc, col mouton gris, taille moyenne ; RENARD Chine façon argenté ; objets n'ayant pas servi. Ecrire : M. Cerf, 23, rue Pargueminiers, Gourdon.

DEMANDE D'EMPLOI

1° On demande d'urgence une SECRETAIRE-DACTYLO expérimentée, avenir assuré.

2° On demande d'urgence un CAISSIER-COMPTABLE, sérieuses références, avenir assuré.

Ecrire avec références et prétentions : Fédération de la Mutualité Agricole du Quercy, 11, rue du Four-Ste-Catherine.

MENAGE pour petite propriété deux maîtres près Gourdon. Homme pour travaux, femme pour basse-cour et intérieur (téléphone 1 à Anglars-Nozac) (Visa N° 213).

OUVRIERES et APPRENTIES repasseuses sont demandées à la Teinturerie Vialla, Cahors (Lot) (Visa N° 216).

On demande BONNE sachant cuisiner. Bons gages. S'adresser chez Mme Cubaynes, 3, rue Wilson (Visa N° 217).

Embaucherais pour centre Cahors CHEF DE CHANTIER connaissant briquetage, béton armé. Pressé. Ecrire : Taupiac, 95, Boulevard Jean-Brunhes, Toulouse (Visa N° 212).

LA SOCIETE ASTRA

margarines et graisses végétales, cherche représentant-dépositaire pour le département du Lot, siège Cahors. On ne retiendra que les lettres donnant tous détails personnels sur candidat. Ecrire à J. STERNICHA, Inspecteur, Colayrac-St-Cirq (Lot-et-Garonne).

Avis de dettes

M. SELVES Antony prévient le public qu'il ne répond pas des dettes que pourrait contracter sa femme, Mme PONS Andrée, épouse Selves.

L'arthritisme et la vie sédentaire

Le manque d'exercice rend les éliminations paresseuses et favorise ainsi les douleurs arthritiques (migraines, rhumatismes, sciatique, etc.). On peut calmer ces douleurs et chasser en même temps les poisons qui les causent en prenant des cachets Gandol. Avec le Gandol le soulagement est rapide, durable. Aucun ennui pour l'estomac. 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Ttes Phies.

Imp. COUESLANT. Le co-gérant : PARAZINES
C.O.L. 31.2330. - Coueslant, Cahors
U.O. 3485. — 25-5-43.

UN MARI POUR LA FRIME

par WILLIAMSON

ADAPTATION DE LOUIS D'ARVERS

N° 79

— Garth est chez lui, Tony. C'est ici sa maison, dit-elle la voix brisée, ce n'est pas la mienne.

— Je pense sérieusement, Séverance, que vous feriez mieux de partir, dans votre intérêt...

Mais quand vous aurez le million revenez nous voir ; nous serons charmés de vous recevoir.

Son insolence devenait insupportable.

Séverance se détourna et sortit sans un mot à Maryse.

Garth s'apprêtait à le suivre. Mais Maryse courut à lui et mit sa petite main glacée sur son bras.

— Pourquoi le suivez-vous ? demanda-t-elle, la gorge sèche.

— Seulement pour m'assurer qu'il ne s'égare pas quelque part dans la maison et ne se cache sous une table ou un canapé ! expliqua posément Garth.

Elle retira sa main et le laissa aller. Mais son cœur était lourd et battait à peine.

— Cette Zélie Mark ! Quelle horrible fille ! dit-elle tout haut, quand Garth fut parti. J'ai toujours pensé qu'elle était ici et je suis sûre qu'il lui avait donné les bijoux et que c'est sa mère qui les a repris ! Il a prétendu qu'il suivait Tony, en réalité il n'a pas envie de se retrouver en face de moi...

Elle en était là de ses pensées quand Garth rentra.

XXXIII

Un faux pas dans l'ombre

A vrai dire Séverance n'avait guère espéré mieux de son bluff auprès de Garth.

La seule chose qu'il se reprochait en regagnant son hôtel était d'avoir perdu possession de soi, ce qu'il s'était juré de ne pas faire.

Mais le prologue seul était joué, la pièce n'était pas finie.

Il avait mis Maryse à l'épreuve pour commencer et n'était pas complètement satisfait.

Elle ne s'était pas écriée : « Emmenez-moi ! » comme il avait espéré, mais cependant elle ne l'avait pas repoussé et si Garth n'était pas arrivé tout aurait pu encore s'arranger. Evidemment Garth était un adversaire dangereux, et Dieu savait ce qu'il avait pu faire ces dernières semaines pour influencer Maryse ! Mais il ne pouvait pas douter d'elle... Sincèrement elle voulait reprendre sa liberté, mais elle avait peur de Garth.

Le meilleur service qu'il pouvait lui rendre était de l'enlever, purement et simplement sans laisser croire à Garth qu'elle agissait de son plein gré.

Restait à jouer serré.

Pour commencer il pensa à se servir de Miss Mark.

Aussitôt rentré à l'hôtel, il fit porter une carte à celle-ci :

« Lord Séverance serait heureux d'avoir un instant d'entretien avec Miss Mark. »

Au fond de lui-même, Séverance n'ayant plus l'espoir d'hériter de son oncle, et n'ayant pour toute fortune que ce million de dollars — déjà passablement écorné — qu'il devrait donner à Garth, oubliait tout pour ne penser qu'à Maryse et à lui-même, mais surtout à lui-même.

Garth n'oserait pas la retenir par souci de sa dignité.

Pendant que Séverance bâtissait ses nouveaux plans, Garth était revenu près de Maryse.

— Eh bien ? demanda-t-il, la regardant, mince silhouette blanche se détachant sur l'ombre envahissante du crépuscule.

— Je ne pense pas que... tout soit très bien, dit-elle doucement.

— Je vous ai prévenue que je ne me retirais pas devant Séverance, lui rappela Garth — et cette fois encore, Maryse pensa que son visage avait l'air sculpté dans le marbre...

— Cependant... il y a à peine quelques minutes vous lui offriez de me rendre à lui pour un second million.

— Parce que je sais qu'il ne peut pas y avoir de second million puisqu'il n'y a même pas le premier !

— Le principe est le même !

— C'est là où vous êtes dans l'erreur, et je pense maintenant que le temps est venu de vous mettre au courant de tout... bien que j'aie une vague idée que vous avez déjà compris beaucoup de choses.

Et, comme elle faisait un geste réfutant cette opinion, il reprit :

— Vous avez un sens de l'humour, assez rare chez une femme.

— L'humour n'a rien à voir ici...

— Je pense le contraire, mais si vous ne le croyez pas...

— Il m'est arrivé parfois de me demander si je voyais clairement toutes choses.

— Comment cela ?

— Je peux à peine l'expliquer.

— Voulez-vous me permettre de le faire pour vous ?

— Essayez...

— Je vous demanderai en retour, de me répondre franchement, honnêtement.

— Je veux bien... si je crois devoir répondre.

— Très bien. C'est à moi d'essayer de vous amener à me répondre. Vous vous êtes demandé souvent, très souvent même, si la question d'argent avait vraiment été à la base de mon consentement à ce damné mariage, à ce dégoûtant marché que Séverance m'a proposé. N'est-ce pas exact ?

— Oui... parce qu'il ne pouvait y avoir d'autres raisons puisque vous montriez en toutes circonstances que votre amour — si vous avez jamais eu de l'amour — s'est changé actuellement en indifférence — pour ne pas dire plus — depuis que vous m'avez épousée.

(à suivre.)